Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 5 (1959)

Heft: 7

Artikel: Le château de Valangin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-849230

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SANCTUAIRES ET CHÂTEAUX SUISSES

Le château de Valangin

Editions de la Baconnière, Neuchâtel

Fièrement dressé sur l'éperon rocheux qui domine l'entrée des gorges du Seyon, le château de Valangin n'est que le reste — une moitié environ — d'un édifice

imposant, hérissé de tours et de tourelles. Orienté du Sud-Ouest au Nord-Est, il a occupé, au temps de sa splendeur, toute la plate-forme supérieure de l'éminence, séparé, par une cour, de la « tour prisonnière », carrée, en léger contrebas. Quant aux pentes de l'abrupte colline, elles furent munies d'une enceinte à beaux moellons, flanquée de tours circulaires ou demi-circulaires dont le nombre s'éleva jusqu'à onze. La forteresse défendait la moitié du pays de Neuchâtel, soit les actuels districts du Val-de-Ruz, du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Ce que l'édifice était à l'origine est difficile à établir. Des fouilles récentes ont fait apparaître, au Sud-Est, dominant le ravin de Seyon, des substructions en maçonnerie sur plan polygonal, qui révèlent l'existence d'un logis, puisqu'on y a retrouvé les restes d'un four à pain. Ce sont peut-être les vestiges d'un donjon qui pourrait avoir été la construction primitive, comme

ailleurs.

Quoi qu'il en soit, le château s'est progressivement agrandi. Sous Jean III, on procéda, en 1430, à des réparations. L'année suivante fut édifiée la porte donnant sur le bourg ; un pont-levis franchissait le fossé qui l'en séparait; quatre tours s'ajoutèrent à l'enceinte contre laquelle furent aménagées des écuries et, au-dessus, des logis pour les serviteurs. C'est ce dont témoignent les fenêtres grillées qui subsistent dans la courtine face au bourg. Ecuries et logis furent détruits plus tard par un éboulement.

Il est peu probable qu'un souterrain ait relié le château à la maison des Pontins et à l'église; en revan-che, il existe toujours à l'intérieur de la courtine de défense, et, des deux tours de l'Ouest, un couloir menant à des cachots; on en voit de la route l'entrée grillée à

mi-hauteur du milieu de cette courtine.

Au XVIe siècle se construisit la grande salle du soussol, dont la voûte s'adosse à une façade plus ancienne; on y accédait de l'extérieur, au Nord-Est, par une porte à plein cintre, aujourd'hui bouchée, mais encore visible dans le passage creusé sous la terrasse, et, au Sud-Ouest, on y descendait de l'intérieur, par l'escalier en hélice de la tour, aujourd'hui unique, du château. C'est la cave où, dit-on, René de Challant logeait les quatrevingt-trois mille litres de vin que lui rapportaient ses vignes de Valangines et les prestations de ses sujets. Par extension vers l'Ouest, les locaux s'accrurent, atteignant le nombre de vingt-quatre, dont une chapelle et une salle des gentilshommes. Dans le temps des querelles de Philiberte et d'Isabelle, filles de René de Challant, de plus puissantes défenses furent construites par l'une et par l'autre, désireuses toutes deux de s'assurer la possession du château.

Quand la seigneurie eut disparu, la comtesse de Neuchâtel fit abattre les murailles superflues ainsi que les tourelles d'angle du château. L'administration en fut remise à un lieutenant subordonné au gouverneur général de la Principauté. Les assemblées du Souverain Tribunal des Trois-Etats de Valangin s'y tenaient et les cachots, surveillés par le concierge, servaient de prison pour le Val-de-Ruz et les Montagnes. La cave devint salle de torture : on y jugea pas moins de quarante-huit procès de sorcellerie au XVIIe siècle.

Mais, par défaut d'entretien, le château entra alors dans une lente agonie, les tours de défense s'effondrèrent les unes après les autres; à peine les releva-t-on et les restaura-t-on chichement.

En 1717, il fallut procéder à des réparations urgentes pour empêcher que ne s'évadassent, à la faveur de la foire, deux faux monnayeurs et, en octobre 1739, un incendie criminel consuma une cage en forts madriers avec le prisonnier qui s'y trouvait. Une nouvelle cage la remplaça, qui est peut-être celle des combles, où elle aurait été transportée plus tard.

Des réparations assez importantes venaient d'être faites quand, le 13 juin 1747, pendant que le Tiers-Etat siégeait dans la grande salle, un incendie anéantit toute la partie Nord-Est. Le Tiers-Etat se transporta à Neuchâtel et ce qui subsistait du château fut laissé à l'état de ruine. Puis le roi de Prusse, alors prince du pays, ordonna la destruction des restes et la vente des matériaux. La Bourgeoisie de Valangin s'y opposa, craignant que le Souverain Tribunal ne se transportât à Neuchâtel et que disparût ce dernier vestige d'auto-nomie seigneuriale. Elle rappela les promesses de 1707 : les rois de Prusse s'étaient engagés à mantenir la souveraineté de Neuchâtel et Valangin « dans tout son lustre et sa splendeur ». Frédéric II « trouve bien étrange que des gens qui se piquent d'esprit regardent encore, dans ce temps-là, contre toute raison, de telles masures (il s'agissait aussi du Château de Boudry) qui ne servent à rien, comme des monuments respectables, et qu'ils s'avisent d'en demander la conservation »; il s'inclina néanmoins, mais ne donna pas d'argent pour les réparer.